

Compte-rendu de la réunion publique du 19 septembre 2019

Animateurs de la réunion publique : Emmanuelle Bordereaux, responsable du service Aménagement et Infrastructures à la Communauté d'Agglomération du Niortais, Kévin Guillemet, directeur du service développement économique à la Communauté d'Agglomération du Niortais ; Thierry Hays, Siam Conseils-AMO et David Gobaut, Tendre Vert- paysagiste-urbaniste.

Le présent compte-rendu reporte les questions posées par les participants et les réponses apportées lors de la réunion publique qui s'est tenue jeudi 19 septembre 2019 à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon à partir de 19h.

Environ 20 personnes étaient présentes à la réunion publique.

Synthèse des échanges

Le projet ne souhaite pas accueillir de commerces de détails, pourquoi ce choix ?

- La politique de développement économique du territoire du niortais vise à préserver l'attractivité commerciale dans les centres-villes en y maintenant les commerces de proximité, de services et de bouche. Afin de renforcer cette attractivité, il est important de ne pas concurrencer cette offre en l'installant dans les zones d'activités en périphéries de ville.

Les emplacements réservés pour l'aménagement des bretelles autoroutières sont-ils toujours en vigueur ?

- Oui, les emplacements réservés sont toujours inscrits au PLU. Des crédits de financement sont également inscrits au contrat de plan (Etat Région). A ce jour, l'Etat n'envisage pas de projet d'aménagement des bretelles. Le maintien des emplacements réservés permet de préserver l'avenir en se laissant la possibilité d'un développement dans les 20 à 30 prochaines années.

Quel est le poids de la Communauté d'Agglomération auprès de l'Etat pour lancer une étude d'opportunité de réalisation des bretelles ?

- L'agglomération n'a pas d'impact décisionnel particulier pour la réalisation de ces bretelles. Il s'agit d'arbitrages politiques entre la Région et l'Etat qui vont considérer les priorités d'actions par secteur.

Quelle est la surface de terrain urbanisable restante si on retire l'emprise des bretelles ?

- Le projet d'aménagement de la zone porte sur un total de près de 33ha, cette emprise comprend l'emprise des bretelles et l'aménagement des espaces publics.
- La surface sur laquelle pourront s'implanter les entreprises représente un total d'environ 25,5 ha et comprend les voies de desserte des terrains. (+1ha quand les bretelles autoroutières seront aménagées).

Quand la nouvelle bretelle au nord sera aménagée, l'entrée de ville de Mauzé-sur-le-Mignon par la route de Niort sera-t-elle fermée ?

- Oui la voie de sortie actuelle de la RN11 sera condamnée et se fera au nord de la zone économique.
- L'intersection entre la bretelle de sortie de la RN11, la RD101 et l'entrée de ville de Mauzé-sur-le-Mignon sera réaménagée afin de sécuriser ce passage et bien distinguer l'entrée de ville de Mauzé de la route départementale.

L'aménagement de cette nouvelle entrée de ville sera-elle réalisée avant l'arrivée des entreprises ?

- La restructuration de l'intersection entre l'entrée de ville et la RD101 est un enjeu majeur en termes de sécurité et de lisibilité de parcours. Son aménagement est envisagé en amont de l'arrivée des entreprises en fonction des conclusions des études de faisabilité en cours.

Les routes existantes seront-elles élargies pour accueillir le trafic supplémentaire ?

- Oui, la route départementale sera réaménagée afin d'accueillir des ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'une voie dédiée aux circulations piéton/cycles sécurisée.

Quand les premières entreprises pourront-elles s'installer ?

- Au regard du temps d'études qui sont en cours (environ 2ans) et du temps des travaux d'aménagement de la zone (2ans environ), les premières entreprises pourront s'installer à l'horizon 2024.

Y-a-t-il eu une étude de besoins des entreprises qui cherchent à s'installer dans le secteur ?

- L'agglomération reçoit de plus en plus de demandes d'implantation sur le territoire et en particulier le long de l'axe de la RN11 ;
- A l'inverse l'offre de terrains se raréfie notamment dans le sud du territoire.
- Il est précisé que sur la zone économique existante des Chéacles les derniers terrains disponibles ont été vendus. Il n'y a plus d'offre à proposer à ce jour.

Le Maire de Prin-Deyrançon a reçu une demande d'extension de certaines entreprises déjà implantées sur la zone. Les représentants de la communauté d'agglomération invitent à rediriger ces demandes auprès des services compétents de la CAN.

Conclusion :

Madame Bordereaux informe les participants que la concertation publique se poursuit tout le long de l'élaboration du projet et qu'une seconde réunion publique aura lieu début 2020.

Elle invite les personnes à noter leurs interrogations et remarques dans le registre d'observations mis à leur disposition.